

<b>EXTRAIT DE LA PROCÉDURE POUR LE PROJET DE THÈSE DIC9411 DOCTORAT EN INFORMATIQUE COGNITIVE</b>
---

### Procédure générale pour la présentation du projet de recherche

- a- L'étudiant peut s'inscrire aux examens de synthèse quand les cours de la scolarité ont été complétés. Le DIC9401 est préalable au DIC9411. Le stage doit aussi être complété avant de s'inscrire à ce dernier examen.
- b- Comme dans le cas de toutes les autres activités du programme, l'inscription est approuvée par le Directeur du programme. Par la suite, les candidats inscrits sont présentés au Sous-Comité d'admission et d'évaluation (SCAE) qui fait des recommandations sur la composition des jurys après avoir demandé l'avis des directeurs et co-directeurs de l'étudiant.
- c- La présidence des jurys d'examen est généralement assurée par le directeur du programme à moins qu'il ne soit un des directeurs de recherche de l'étudiant examiné, auquel cas, le SCAE fera une recommandation de remplacement à cet effet.
- d- Une proposition de recherche doit présenter la problématique de recherche, les objectifs du projet, la méthodologie qui sera suivie pour le développement ou l'expérimentation et la validation des résultats, l'état d'avancement des travaux, les étapes à accomplir avant d'entreprendre la rédaction de la thèse et enfin dégager la contribution originale attendue du projet au développement des connaissances. Pour chacun des projets, les composantes informatique et cognitive doivent y être clairement identifiées et précisées. Enfin, un résumé d'au plus une page doit être inséré au début du document.
- e- Échéance : avant ou au début de la session, les étudiants inscrits sont avisés par lettre du directeur du programme de la date à laquelle ils devront déposer leur document de présentation du projet. Une période de trois mois est allouée pour la préparation de cet examen.
- f- Le format du document écrit déposé par l'étudiant: La présentation du projet de recherche est faite dans un texte suivi dont la longueur globale ne dépassera pas 50 pages basées sur le caractère Arial Narrow 12 points à un interligne et demi et marges standards, incluant les graphiques, les tableaux et la bibliographie<sup>1</sup>. La présentation orale pourra être employée pour compléter certains aspects sur lesquels le candidat aurait souhaité élaborer davantage dans ce document. Les copies déposées qui ne respecteront pas ce format seront retournées à l'étudiant.
- g- À l'échéance établie au paragraphe e, l'étudiant déposera en cinq exemplaires papier la présentation du projet de recherche au secrétariat du programme (PK-4150) accompagnée du fichier source du document<sup>2</sup>. Les directeurs de recherche devront confirmer par écrit ou par courriel leur accord sur ce dépôt.

---

<sup>1</sup> La bibliographie peut être présentée à interligne simple.

<sup>2</sup> En complément au document déposé, l'étudiant joindra une fiche indiquant le titre du projet et un résumé de 10 à 15 lignes en vue de la présentation du Séminaire qui accompagne cette activité.

- h- Dans un premier temps, le directeur du programme s'assure que le projet de recherche est suffisamment développé pour que le jury puisse être convoqué. Si le document ne satisfait les exigences minimales pour cet examen, le directeur du programme retourne à l'étudiant la proposition de recherche, après consultation avec ses directeurs de recherche. Lorsque le document est accepté par le directeur du programme, l'étudiant est convoqué à la rencontre avec le jury.
- i- La journée précédant la rencontre avec le jury, l'étudiant devra déposer au secrétariat du programme, en 5 copies papier dans un format lisible, la présentation pour la rencontre avec le jury.
- j- La présentation de l'étudiant est faite dans un « Séminaire du Doctorat et examen pré-doctoral » public auquel sont conviés tous les étudiants et professeurs accrédités au programme. La présentation du projet de recherche y est faite et elle est suivie d'une période de questions de l'assistance. Les membres du jury assistent également à cette présentation. L'étudiant a droit à une présentation de 45 à 50 minutes, suivie d'une période de questions d'environ 30 minutes.
- k- La deuxième partie de l'examen se déroule en privé entre le candidat et le jury pour valider la méthodologie, mieux comprendre les difficultés du projet et conseiller l'étudiant et ses directeurs sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter au projet, s'il y a lieu.
- l- Dans la troisième partie, le candidat se retire, le jury délibère et lui attribue une note.
- m- L'étudiant est ensuite invité à revenir devant les membres du jury pour recevoir la décision de la part du président du jury en présence des membres du jury.